

COLLOQUE DE L'UDELA

AUTISME ET "TROUBLES DU COMPORTEMENT" : RELEVONS LE DÉFI !

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

**ESPACE MÉTROTECH
42650 - SAINT-JEAN-BONNEFONDS**



PRÉINSCRIPTION

VIA :

[https://forms.gle/LgCmnW
LsQ8QHmuiR9](https://forms.gle/LgCmnW
LsQ8QHmuiR9)



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOGISTIQUE ASSURÉE PAR

l'Équipe Relais Formation - 04 77 82 94 44

Mail : erf-colloque2024@chu-st-etienne.fr

Colloque organisé par l'UDELA (Unité D'Évaluation Loire Autisme) et en partenariat avec le CRA RA (Centre Ressources Autisme Rhône Alpes)

Mis à jour le
31/05/2024

PROGRAMME

MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Les comportements problématiques des enfants autistes sont communément rassemblés dans l'expression «troubles du comportement», alors qu'il serait plus juste de privilégier la formule «comportements défis», traduction de «challenging behaviors». Cette journée s'attachera à décrire ce changement de paradigme, considérant l'importance de l'interaction entre la personne autiste et son environnement et non pas seulement des comportements majoritairement problématiques par leur caractère envahissant, excessif et répétitif.

Les particularités cognitives, sensorielles et physiologiques des enfants autistes seront détaillées afin de mieux comprendre la variabilité de ces comportements : de conduites dangereuses (fugues, agressivité, mises en péril...), à des comportements potentiellement envahissants, mais sans critères de gravité (sélectivité alimentaire, colères, «bruitages» inappropriés, stéréotypies...).

Les difficultés de compréhension par l'entourage, qu'il soit professionnel ou familial, des comportements défis peuvent s'accompagner d'interprétations erronées (l'enfant est décrit comme violent, caractériel, opposant...), d'erreurs d'orientation scolaire, de ruptures de parcours, de restrictions pour accéder au droit commun, d'informations préoccupantes qui peuvent être injustifiées et d'erreurs diagnostiques pour une maladie somatique.

Les interventions face à ces comportements sont nombreuses. Un focus sera fait sur les postures à privilégier afin d'éviter l'aggravation des comportements défis et leurs conséquences délétères pour l'enfant et son entourage, ainsi que sur l'usage des médicaments dans cette problématique.

ANIMATIONS

Au cours de cette journée, des stands seront présents. Vous pourrez y rencontrer les professionnels de la POC TND 42-43, ainsi que ceux de l'Équipe Relais Formation (CHU de Saint-Étienne). Il sera également possible d'acquérir des ouvrages en lien avec les thématiques abordées auprès des libraires de la librairie FORUM de Saint-Étienne. La BD "Victoire" réalisée par une adolescente porteuse de TSA sera exposée de même que des posters scientifiques.

8H30 : ACCUEIL ET CAFÉ

9H00 : Introduction du Dr V. ROUSSELON, suivie du témoignage de Mme Laetitia CELLE à partir de son texte : "Un nouveau...monde. Journal de bord d'un enfant autiste"
Dr Valérie ROUSSELON : cheffe de service – Unité d'Évaluation Loire Autisme CHU de Saint-Étienne ; Mme Laetitia CELLE : parent témoin & autrice

9H45 : Faire face aux comportements défis : le bilan fonctionnel, la pensée autistique – Empowerment des parents
Dr Sabine MANIFICAT : pédopsychiatre – Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes ; Mme Nathalie TOUIL : neuropsychologue – Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes.

11H00 : PAUSE

11h30 : Témoignage de Mme Laetitia CELLE, parent témoin & autrice, à partir de son texte : « un nouveau...Monde. Journal de bord d'un enfant autiste »

11H45 : Aspects sensoriels et physiologiques : relevons le défi de la disponibilité !
Dr Coralie ANGONIN-BOUCHER : pédopsychiatre – Centre Léo Kanner CHU de Saint-Étienne ; Dr Cécile PETIT : médecin – Unité d'Évaluation Loire Autisme CHU Saint-Étienne ; Mme Julie LEBOURDAIS : psychologue Unité d'Évaluation Loire Autisme – CHU de Saint-Étienne

12H45 – 14H00 : PAUSE MERIDIENNE

14h00 : Témoignage de Mme Laetitia CELLE, parent témoin & autrice, à partir de son texte : « un nouveau...Monde. Journal de bord d'un enfant autiste »

14H15 : Les comportements défis, quels risques pour les enfants et leur entourage ?
Dr Sandrine SONIE : pédopsychiatre, directrice médicale du Centre de Ressources Autisme Rhône-Alpes, administratrice du GNCRA

15H00 : Réflexions croisées sur le bon usage des médicaments dans l'autisme au sein du CHU de Saint-Étienne
Dr Marie-Noëlle BEYENS : responsable du Centre de Pharmacovigilance et de Renseignements sur le médicament – CHU Saint-Étienne ; Dr Rodolphe CHARLES : médecin généraliste dans le secteur médico social et enseignant au département de médecine générale – Faculté de médecine de Saint-Étienne ; M. Paul-Benoît FARGIER : Interne de Pharmacovigilance – Centre de Pharmacovigilance et de Renseignements sur le médicament – CHU de Saint-Étienne.

16h30 : Témoignage de Mme Laetitia CELLE, parent témoin & autrice, à partir de son texte : « un nouveau...Monde. Journal de bord d'un enfant autiste », suivi de la conclusion par le Dr Laurine PERRIN : Neuropédiatre – CHU de Saint-Étienne.

17H00 : CLÔTURE DE LA JOURNÉE



CONDITIONS D'INSCRIPTION MARDI 19 NOVEMBRE 2024

Mis à jour le
31/05/2024

POUR QUE VOTRE INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE MERCI DE VOUS PRÉINSCRIRE EN FLASHANT CE QR CODE OU EN UTILISANT LE LIEN SUIVANT :

<https://forms.gle/LgCmnWLsQ8QHmuiR9>



UNE FOIS VOTRE PRÉINSCRIPTION REMPLIE VOUS RECEVREZ UN MAIL DANS LES 72 HEURES VOUS INDIQUANT LA MARCHE À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE INSCRIPTION.

TARIFS

CES TARIFS COMPRENNENT UNE LUNCHBOX VEGETARIENNE PRÉPARÉE PAR LE FOODTRUCK SOLIDAIRE AUT'REMENT BON.

- TARIF RÉDUIT (ÉTUDIANTS DE MOINS DE 25 ANS) : 65 € PAR PERSONNE
- TARIF FORMATION INDIVIDUELLE : 80 € PAR PERSONNE
- TARIF FORMATION CONTINUE : 135 € PAR PERSONNE
Une convention sera réalisée avec l'employeur.
- TARIF DE GROUPE EN FORMATION CONTINUE (+DE 5 PERSONNES):
115 € PAR PERSONNE



RÈGLEMENT

POSSIBLE PAR CHÈQUE, CB OU ESPÈCES.

UNE FOIS VOTRE PRÉINSCRIPTION COMPLÉTÉE AU LIEN/QR CODE INDIQUÉ CI-DESSUS, UN MAIL CONTENANT LES INFORMATIONS POUR RÉGLER VOTRE INSCRIPTION VOUS SERA ENVOYÉ SOUS 72H .

AUCUNE INSCRIPTION LE JOUR DU COLLOQUE

ANNULATION

EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE PART (AVEC UN JUSTIFICATIF DE PAIEMENT UNIQUEMENT) :

- À PARTIR DU 1ER OCTOBRE 2024 L'INSCRIPTION EST DUE DE MOITIÉ.
- À PARTIR DU 18 OCTOBRE 2024 AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ÊTRE EFFECTUÉ.